

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 56 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 7 Absent(s) excusé(s) : 35 Absent(s) : 17</i>
--	---	---

Date de convocation : 6 mai 2020

Vote(s) pour : 63  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

### Séance du mercredi 13 mai 2020,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2020-05-13-CM-2 :

**Maintien de la délégation confiée à Monsieur le Président par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,  
VU l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,  
VU l'ordonnance du 25 mars 2020 n° 2020-330, relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,  
VU la délibération portant délégation du Conseil au Président en date du 17 décembre 2018,  
CONSIDERANT qu'en vertu de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, Monsieur le Président de Metz Métropole bénéficie, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, de l'ensemble des attributions relevant de l'organe délibérant à l'exception des matières listées à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. "

CONSIDERANT que ces nouvelles attributions viennent s'ajouter aux anciennes délégations que le Conseil lui a confiées, par délibération du 17 décembre 2018,  
CONSIDERANT que lors de sa première réunion, le Conseil métropolitain doit être saisi au sujet du maintien de l'extension de la délégation confiée à Monsieur le Président par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020,  
CONSIDERANT qu'en matière d'emprunt, l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020, relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

prévoit que les délégations en matière d'emprunts ayant pris fin à l'ouverture de la campagne électorale conformément au dernier alinéa de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, « sont rétablies à compter de l'entrée en vigueur de la présente ordonnance et restent valables jusqu'à la première réunion du conseil municipal ou de l'organe délibérant suivant cette entrée en vigueur. »,

CONSIDERANT la nécessité d'efficacité et de réactivité liées au contexte particulier de l'état d'urgence sanitaire,

CONSIDERANT l'obligation de procéder à un scrutin public,

DECIDE de maintenir l'extension de la délégation confiée à Monsieur le Président par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020,

DECIDE de reconduire, jusqu'à l'ouverture de la campagne électorale pour le second tour des élections municipales, la délégation octroyée à Monsieur le Président en matière de réalisation d'emprunts, telle que prévue au point 4 de la délibération du 17 décembre 2018, "s'agissant de la gestion de la dette et de trésorerie".

Pour extrait conforme  
Metz, le 14 mai 2020  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Barbara FALK



METZ METROPOLE

Conseil métropolitain - Mercredi 13 mai 2020 - Votes

NOM	PRENOM	Commune	Nombre de pouvoirs	Point 1	Point 2	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
1 ADDA	Fatiha	Woippy	1						
2 AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
3 AGUASCA	Christine	Metz							
4 ALDRIN	Jérémy	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
5 ANTOINE-FABRY	Margaud	Metz							
6 AUDOUY	Caroline	Metz			Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
7 BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour					
8 BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz		Pour					
9 BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
10 BEGUINOT	Michel	Montigny-lès-Metz							
11 BELHADDAD	Belkhir	Metz							
12 BERGE	Guy	Jussy		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
13 BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz	1 pt1 1 à cpter pt2	2 Pour					
14 BORI	Danielle	Metz		Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
15 BOURCET	Patrice	Mèy		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
16 BRIGAUDEAU	Bertrand	Vantoux							
17 CAMBIANICA	Guy	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
18 CARPENTIER	François	Cuvry		Pour					
19 CASIN	Philippe	Metz		Pour					
20 CHAPELAIN	Alain	Longeville-lès-Metz							
21 COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz							

NOM	PRENOM	Commune	Nombre de pouvoirs	Point 1	Point 2	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
22	DARBOIS	Metz		Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
23	DE OLIVEIRA	Metz							
24	DE SIMONE	Woippy							
25	DEFAUX	Plappeville							
26	DUVAL	La Maxe		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
27	ECKSTEIN	Montigny-lès-Metz							
28	FENEON	Montigny-lès-Metz			Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
29	FERRARO	Metz	1		2 Pour	2 Pour	2 Contre	2 Pour	2 Pour
30	FOULIGNY	Noisseville		Pour					
31	FUZEWSKI	Moulin-lès-Metz							
32	GANDAR	Metz		Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
33	GOURLOT	Metz		Pour					
34	GRIVEL	Laquenexy		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
35	GROLET	Metz		Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
36	GROS	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
37	GROSSIDIER	Woippy		Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
38	GUERMITI	Metz			Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
39	HASSER	Le Ban-Saint-Martin							
40	HENRION	Augny		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
41	HERDE	Saint-Julien-lès-Metz							
42	HEULLUY	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
43	HOMMEL	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
44	HORY	Marly		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
45	HUBER	Chesny			Pour	Pour	Pour	Pour	Pour

NOM	PRENOM	Commune	Nombre de pouvoirs	Point 1	Point 2	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
46 HUSSON	Julien	Metz							
47 ISLER BEGUIN	Marie-Anne	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
48 JACOB-VARLET	Odile	Marly		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
49 JEAN	Thierry	Metz							
50 KAUCIC	Isabelle	Metz		Pour	Pour	Pour	Abstention	Pour	Pour
51 KOENIG	Sébastien	Metz		Pour					
52 KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
53 KRAUSENER	Gilbert	Metz		Pour	Pour	Pour	Abstention	Pour	Pour
54 KUNZ	Christiane	Coin-lès-Cuvry		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
55 KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
56 LANG	Claude	Vany		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
57 LE BER	Jean-Yves	Lorry-lès-Metz		Pour					
58 LEBEAU	Emmanuel	Metz	1 à cpter pt 2	Pour	2 Pour	2 Pour	2 Contre	2 Pour	2 Pour
59 LECOCQ	Jean-Louis	Metz							
60 LEKADIR	Hacène	Metz		Pour					
61 LIOGER	Richard	Metz							
62 LISSMANN	Michel	Marly		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
63 LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
64 LOSCH	Jean-François	Lessy	1 à cpter pt 2	Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour
65 MARCHAL	Robert	Châtel-Saint-Germain							
66 MARTALIE	Stéphane	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
67 MATHIAS	Ariette	Saulny		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
68 MATHIEU	Marie-Françoise	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
69 MAURY	Mireille	Vernéville							

NOM	PRENOM	Commune	Nombre de pouvoirs	Point 1	Point 2	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
70	MERGEN-MOREL	Catherine	Metz						
71	MICHEL	Martine	Pourmy-la-Chéville	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
72	MICHELOT	Jean-Louis	Nouilly	Pour					
73	MIGAUD	Agnès	Metz	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
74	MOLINET	Marilyn	Metz	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
75	MUEL	Pierre	Marieulles	Pour					
76	NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
77	NICOLAS	Martine	Metz						
78	NOWICKI	Christian	Marly						
79	PERRAUD	Aymeric	Montigny-lès-Metz						
80	PEULTIER	Roger	Rozérieulles	Pour					
81	PIERRET	Alain	Woippy						
82	PITTI	Raphaël	Metz						
83	ROSIER	Jean-Marc	Woippy	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
84	SAADI	Selima	Metz						
85	SAGRAFENA	Myriam	Metz						
86	SALLUSTI	Patricia	Metz	2 Pour					
87	SARY	Monique	Montigny-lès-Metz	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
88	SCHMITT	Jean-François	Ars-Laquenexy	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
89	SCHUMAN	William	Metz						
90	SCUDERI	Thomas	Metz	Pour					
91	SEGHIR	Nadia	Metz	Pour					
92	SIMON	Roland	Vaux						
93	SINGER	Christine	Metz	Pour					

NOM	PRENOM	Commune	Nombre de pouvoirs	Point 1	Point 2	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
94 SMIAROWSKI	Stanislas	Jury			Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
95 STROZYNA	Joël	Fey			Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
96 THIL	Patrick	Metz	1	2 Pour	2 Pour	2 Contre	2 Pour	2 Pour	2 Pour
97 THOMAS	Bérandère	Metz		Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
98 TORLOTING	Michel	Gravelotte							
99 TOSI	Jean-Claude	Metz							
100 TOURNAIRE	Michel	Mécleuves		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
101 TRAN	Doan	Metz							
102 TRON	Jacques	Metz		Pour					
103 VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle							
104 VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz	2						
105 VON HOF	Yolande	Montigny-lès-Metz	1	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour
106 WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
107 WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
108 ZIMMERMANN	Marie-Jo	Metz		Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20200513-05-2020-DC2-DE

**Numéro de l'acte :** 05-2020-DC2  
**Date de décision :** mercredi 13 mai 2020  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Maintien de la délégation confiée à Monsieur le Président par l'ordonnance du 1er avril 2020  
**Classification :** 5.4 - Delegation de fonctions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 18/05/2020  
**Numéro AR :** 057-200039865-20200513-05-2020-DC2-DE  
**Document principal :** 99\_DE-2.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-TABLEAU DES VOTES.pdf

**Historique :**

14/05/20 14:26	En cours de création	
14/05/20 14:27	En préparation	Catherine DELLES
18/05/20 08:56	Reçu	Catherine DELLES
18/05/20 08:56	En cours de transmission	
18/05/20 08:57	Transmis en Préfecture	
18/05/20 09:00	Accusé de réception reçu	